

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 JUIN 2019**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Procurations : 1  
Votants : 13*

L'an deux mille dix-neuf, le quatre juin, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf mai, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

**PRESENTS**

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric  
BOCHEREAU Jean-Marie - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes  
DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - M. LIGONNIERE Vincent - Mme  
MENDONÇA Anny - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danièle.

**ABSENTS**

M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

**EXCUSES**

**ABSENTS NON**

M. BOST Romain.  
M. FAUR Philippe  
Mme GOUENNOU Stéphanie.  
Mme GOUNOT Cécile.  
M. MENIER Richard.  
M. PELLETIER Alain.

**EXCUSES**

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. BAÑULS Cédric est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 MAI 2019**

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 7 mai 2019.

Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Dans la négative, il propose son adoption.

Le compte rendu de la réunion du 7 mai 2019 est adopté par 10 VOIX POUR  
3 abstentions : Mmes CAPOUL - SCHOCRON - M. BOCHEREAU (absents au conseil du 7/05/2019)

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour

2019-43 : VOTE DES DROITS DE PLACE DE LA FETE LOCALE 2019

2019-44 : CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET  
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Puis, M. le Maire distribue aux conseillers municipaux les invitations au 37<sup>ème</sup> Grand Prix d'Arts Plastiques du Fousseret. Il se tiendra du 15 juin au 7 juillet 2019, au Marché Couvert.

**2019-39: DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'UNION CAZERES LE FOUSSERET XV**

M. le Maire dit avoir reçu une demande de subvention exceptionnelle du club de rugby, l'Union Cazères Le Fousseret XV. En effet, les minimes M14 se sont hissés en finale Occitanie challenge fédéral Groupama. Cette rencontre a lieu à Perpignan, le week-end du 1<sup>er</sup> et 2 juin 2019. En

raison du coût élevé de l'hébergement et du transport, une demande exceptionnelle de subvention d'un montant de 800 € est déposée auprès de la commune.

Mme Sabine CAPOUL soulève la question de l'équité dans la politique de subventionnement des associations par la mairie. Si une telle subvention est allouée au rugby, il convient de faire de même pour les autres associations en pareilles circonstances.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit d'encourager les clubs se hissant au sommet de leur discipline. La mairie doit par ailleurs traiter les associations de la même manière.

Mme CAPOUL demande si les familles participent aux frais de ce déplacement.

M. BOCHEREAU précise que ce n'est pas dans les habitudes du club de faire participer les familles alors même qu'elles s'impliquent dans l'encadrement.

Mme DUTREICH dit que l'on peut aussi donner moins de 800 €.

M. BAÑULS souligne qu'il serait logique que la commune du FOUSSERET donne moins que celle de CAZERES.

M. le Maire propose d'allouer à l'UCF XV une subvention de 600 € pour les frais de déplacement et hébergement des minimes M 14, à Perpignan. Les sommes seront prélevées sur le compte dépenses imprévues.

## DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

### 2019-40 : TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2020

M. le Maire annonce que trois jurés d'assises doivent être désignés, comme chaque année, par tirage au sort à partir des listes électorales, conformément à la loi du 28 juillet 1978. Ces jurés font partie de la cour d'assises et participeront de ce fait, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes. Le tirage au sort a lieu publiquement. Les citoyens concernés sont ceux inscrits sur les listes électorales de la commune du Fousseret.

Les conditions à remplir pour être éligible sont :

- être de nationalité française,
- avoir au moins 23 ans,
- savoir lire et écrire en français,
- ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

M. le Maire fait procéder au tirage au sort. Sont désignés jurés d'assises pour 2019 les personnes suivantes :

- M. TISSIER Clément
- Mme PENENT Anne Marie
- Mme GAUVIN Michèle.

### 2019- 41 : BUSAGE DU FOSSE D'UN PARTICULIER

M. Le Maire annonce avoir été sollicité par M. Michel LAHILLE, exploitant agricole à Saraillon, pour l'entretien d'un fossé entre les parcelles AK 121 et AK 67 bordant son exploitation et recevant des effluents du quartier de Benque. Pour des raisons sanitaires, cet agriculteur demande à ce que la commune prenne en charge, au moins en partie, le busage de ce fossé en raison du caractère d'intérêt général de cette prestation.

M. le Maire précise qu'il s'agit de traiter environ 80 mètres de fossé pour un montant d'environ 1 700 € HT de buses.

M. BOCHEREAU note que ce problème de fossés recevant les rejets d'assainissement autonomes existe dans les différents quartiers. M. le Maire précise que la différence, dans ce cas d'espèce, est que la commune n'est pas riveraine du fossé. Michel LAHILLE est propriétaire du terrain bordant un côté du fossé et fermier du terrain bordant l'autre côté. L'entretien lui incombe donc.

Mme AMIEL demande à quelle hauteur, il sollicite l'intervention de la commune.

M le Maire précise que M. LAHILLE serait prêt à faire les travaux mais demande la prise en charge de l'achat des buses elles-mêmes, au moins de manière partielle.

M. DARAN soulève la question du classement du fossé en cours d'eau. Si le fossé est classé en cours d'eau par les services de l'Etat, il ne sera pas possible de le busier.

M. le Maire indique qu'il demandera auprès des services de l'Etat si le fossé est busable et dans l'affirmative proposera que la commune prenne en charge les frais de matière d'œuvre, les buses elles-mêmes, pour 1 200 € TTC tandis que M. LAHILLE paiera le reste et effectuera les travaux.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2019- 42 : APPROBATION DU PROJET CULTUREL « 2<sup>ème</sup> FESTIVAL ENFANTILLAGES » ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service culturel de la commune a organisé, du vendredi 10 au dimanche 12 mai 2019, le deuxième festival enfantillages. Cette série de manifestations vise à proposer, aux enfants de 3 à 13 ans, et à leurs parents, une soirée dansante, des coloriages, un conte, des spectacles, théâtre des films...

Le succès a été au rendez-vous de cette deuxième édition. La commune du Fousseret souhaite solliciter la participation de l'intercommunalité pour la prise en charge d'une partie des frais engagés.

M. le Maire demande à l'assemblée l'approbation de ce projet et son accord pour déposer, auprès de la communauté de communes Cœur de Garonne, une demande de subvention de 976 €.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2019-43 : VOTE DES DROITS DE PLACE DE LA FETE 2019**

Monsieur Le Maire propose de délibérer sur les tarifs de droits de place, pour la fête locale 2019. Ils sont les suivants :

Grandes autos-tamponneuses + boutiques avec des pinces	100,00 €
Petites autos-tamponneuses + boutiques - tirettes	80,00 €
Manège enfantin	60,00 €
Pêche aux canards	30,00 €
Boutique de tir	30,00 €
Machine à sous casino	40,00 €
Boutique de churros + Structure Gonflable	40,00 €

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2019-44 : CHOIX DU FOURNISSEUR POUR L'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire rappelle que la mairie doit renouveler son parc informatique. Il convient d'acquérir 9 nouveaux postes. Une consultation simplifiée a été lancée auprès de plusieurs fournisseurs.

Trois entreprises ont répondu. M. le Maire présente un tableau de comparaison.

Lorema :	9 966,00 € TTC
Airria :	9 759,60 € TTC
Berger Levrault :	13 915,20 € TTC

M. le Maire note l'écart tenu séparant les propositions de LOREMA et d'AIRRIA.

Il précise que LOREMA assure la maintenance du matériel et qu'il y aurait un intérêt à retenir sa proposition. L'entreprise assurera ainsi l'installation et la maintenance et aura tout intérêt au bon fonctionnement du parc.

Mme DUTREICH demande à ce que l'option de 200 € d'installation des postes à la médiathèque et à l'école soit offerte par l'entreprise.

M. le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise LOREMA pour un montant de 9 966,00 € TTC et de demander au Conseil départemental une subvention.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE
------------------------------

### INFORMATIONS DIVERSES

**Halle :** M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du chantier de la halle. L'entreprise CATRA BTP, après avoir remanié le toit, doit finir de peindre la structure. Les échafaudages ont été retirés mais il convient de faire réaliser une inspection complète du travail réalisé. M. DARAN rappelle qu'il appartient à l'architecte de bien réceptionner les prestations de chacun des lots.

M. le Maire dit qu'ensuite l'entreprise Thomas et Danizan doit refaire le sol avant que soient installés les luminaires, les prises électriques et les bâches. Le chantier doit être livré pour la fin juillet 2019.

**Communauté de communes :** M. le Maire fait part au conseil municipal des travaux d'élaboration, par la communauté de communes Cœur de Garonne, de son projet de territoire. Cette feuille de route, pour les 10 ans qui viennent, recense les défis à affronter, les axes stratégiques à emprunter et les décline en actions à mener pour développer le territoire de manière harmonieuse. M. le Maire souhaite entendre les élus sur ces questions dont les enjeux sont majeurs pour l'intercommunalité et la commune du Fousseret.

M. BOCHEREAU a lu le document et s'inquiète des objectifs de fin de la mobilité thermique en 2035 pour un territoire rural comme celui de la communauté de communes Cœur de Garonne. Ces questions doivent être étudiées dans toutes leurs implications.

Mme CAPOUL note que les enjeux de cette feuille de route présentent une portée large qui dépasse le cadre géographique de l'intercommunalité. En conséquence, il conviendrait que les intercommunalités de l'ensemble du Pays du Sud Toulousain travaillent de concert à l'atteinte de ces objectifs.

M. le Maire souligne que le rôle du Pays du Sud Toulousain est justement d'effectuer une coordination de ces politiques publiques.

M. BOCHEREAU informe aussi le conseil municipal des démarches mises en œuvre au Département pour développer le télétravail. Il dit que l'annexe de la Maison des Solidarités située sous la Poste est transformée en tiers lieu pour les télétravailleurs du Département habitant dans le secteur. Ce bâtiment est celui qui accueille le plus d'agents en télétravail en Haute Garonne en raison de son positionnement assez central. La demande pour des espaces de travail sur le Fousseret existe donc. Mme AMIEL dit que cela fait plusieurs années qu'elle défend cette idée et espère que le projet du Picon va pouvoir aboutir dans les meilleurs délais.

Mme DUTREICH invite les élus à proposer des idées pour les fiches actions. Il est important que les conseillers communautaires et municipaux s'impliquent pleinement dans la structuration de l'intercommunalité.

**Etudes CACG :** M. le Maire annonce la tenue de deux réunions de restitution d'études de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne CACG.

La première réunion se tiendra le mardi 11 juin 2019, à 9h30 en salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage, et sera consacrée à la restitution de l'étude de cartographie de la zone inondable en aval et en amont de Benque.

La seconde rencontre se déroulera le mardi 18 juin 2019, à 14h30, au même endroit et portera sur l'étude de faisabilité du lac piscicole et de loisirs dans la zone du moulin en bas du village.

**Zones humides en vallée de Garonne :** M. le Maire présente au conseil municipal un document réalisé par le Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Garonne et rassemblant des fiches de retours d'expérience de préservation et de restauration de zones humides, le long du fleuve. Le SAGE Vallée de la Garonne se tient à la disposition d'éventuels porteurs de projets pour ce type d'actions environnementales.

**Festivités :** Mme AMIEL annonce qu'une séance de cinéma de plein air se tiendra le samedi 13 juillet 2019, au Picon. Cette séance sera précédée d'un repas sur place avec animation musicale. Juste avant se tiendra un marché gourmand.

La fête de la musique se tiendra elle le vendredi 21 juin au Picon aussi. M. BOCHEREAU se félicite que le jardin soit mis à l'honneur à l'occasion de ces festivités estivales. Mme AMIEL espère juste que les parterres fleuris soient respectés.

### QUESTIONS DIVERSES

**Marché hebdomadaire :** Mme DROCOURT a appris par un commerçant, Sébastien COQUELET, que ce dernier avait vu sa demande de participation au marché du mercredi matin refusée. Elle souhaitait avoir des précisions de M. le Maire. Ce dernier lui répond qu'il a rejeté cette demande en raison du risqué de concurrence au magasin de producteurs, le Petit Marché Gourmet. Celui-ci présente quelques difficultés à dégager un chiffre d'affaires suffisant et il convient de ne pas réduire davantage encore sa clientèle. Cette décision a donc été uniquement motivée par l'objectif de protéger un commerce local d'une concurrence abusive.

**Arrêtés municipaux :** M. BOCHEREAU annonce qu'à nouveau les pompiers n'ont pas été destinataires d'arrêtés municipaux règlementant la circulation et le stationnement lors de manifestations publiques. Ont eu lieu récemment les courses de vélo et le trail. Il rappelle qu'il est important que les pompiers disposent de ces informations pour garantir la rapidité et l'efficacité de leurs interventions. M. le Maire lui indique que les arrêtés ont été envoyés mais qu'il y a manifestement eu un problème de réception des messages.

La séance est levée à 22h15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT NON EXCUSE
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT NON EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE NON EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT EXCUSE PROCURATION A MME AMIEL
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT NON EXCUSE
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELE	

